



PAS D'ACCORD AU RABAIS !

La négociation de l'accord qui doit remplacer l'avenant à la convention collective des journalistes doit s'achever cette semaine. Pour les techniciens et administratifs (PTA) un accord d'étape doit également être soumis à signature avant un accord final prévu en octobre 2012.

Après plusieurs mois de négociation, les textes proposés par la direction contiennent encore des reculs majeurs que la CGT n'acceptera pas !

1) SALAIRES JOURNALISTES, AUCUNE GARANTIE !

La direction veut supprimer les automatismes d'ancienneté Radio France et abaisser le niveau minimum des promotions à 4,5% (au lieu de 5%) pour les pécuniaires et 6,5% (au lieu de 7,5%) pour les fonctionnelles.

Les indices minimum des rédacteurs reporters et des journalistes spécialisés seraient relevés. Le calcul de la prime d'ancienneté carte de presse serait aussi revalorisé. La direction propose d'intégrer au salaire un certain nombre de primes.

Mais toutes ces mesures ne compenseront pas la perte des automatismes et la baisse du niveau des promotions. Dans les simulations que nous avons réalisées, à carrière rigoureusement identique, le manque à gagner entre les deux systèmes est énorme :

- Près de **200.000€ brut de manque à gagner** pour un journaliste qui débiterait et ferait 40 ans de carrière dans le système proposé !
- **78.000€ brut de manque à gagner** pour un journaliste actuellement GR1 ou CE qui ferait le reste de sa carrière dans le système proposé !
- **35.000€ brut de manque à gagner** pour un journaliste actuellement GR3 à qui il resterait encore 15 ans de carrière devant lui !

La direction nous répond que dans le système proposé, les carrières ne seront plus les mêmes, que les promotions se succéderont à un rythme plus élevé, qu'elles ne seront pas forcément au niveau minimum. Mais qu'est ce qui nous le garantit ? Réponse : rien ! La seule chose dont nous sommes sûrs avec ce texte, c'est qu'il offre moins de garanties de progression des salaires que l'actuel avenant, contrairement aux engagements répétés de la DRH et du président de Radio France. Ce n'est pas acceptable !

2) FINI LE PARITARISME ET LA TRANSPARENCE :

La direction veut remplacer les actuelles commissions paritaires par une « commission de suivi des carrières » où les élus pourraient uniquement défendre les salariés qui n'ont pas été promus depuis au moins 4 ans. Les informations permettant aux élus de défendre correctement les salariés seraient considérablement restreintes par rapport à l'actuelle commission paritaire (la liste des promus ne serait par exemple communiquée qu'une semaine après la tenue de la commission, sans le détail de la nature et du montant des promotions)

De telles restrictions rendront impossible la lisibilité, les comparaisons et rendront la pratique des promotions à Radio France totalement opaque pour les élus. C'est d'autant plus dangereux que le système salarial proposé pour les journalistes prévoit des promotions variables (4,5% à 9% pour une pécuniaire, 6,5% à 13% pour une fonctionnelle). C'est la porte ouverte à l'arbitraire, à l'individualisation à la tête du client, à l'injustice, au soupçon et aux tensions dans les rédactions. Les commissions paritaires ne sont sans doute pas la panacée mais ce que propose la direction est bien pire !

3) DISCIPLINE EXPRESS ET MUTATIONS FORCÉES :

La direction ne veut plus de conseil de discipline, qui garantissent une vraie défense paritaire. Pour le remplacer, elle propose un simple « entretien », sans vote ni procès verbal. Là encore, il s'agit de restreindre le rôle des élus dans une période où la direction multiplie les procédures disciplinaires.

Elle propose surtout une nouvelle sanction : la « mutation disciplinaire », arme de dissuasion massive qui pourrait être dévastatrice pour les salariés du réseau Bleu. Cette sanction serait totalement injuste car elle pénaliserait non seulement le salarié visé mais aussi sa famille, contrainte de partir vivre dans une autre région. Elle vient s'ajouter à un arsenal de sanctions qui était déjà bien suffisant.

Nous sommes loin du « *texte (...) au moins aussi protecteur des droits de chacun* » que défend Jean-Luc Hees dans un courrier du 14 janvier.

4) LA PREVOYANCE :

Nos textes conventionnels contiennent des dispositions pour la prise en charge des risques d'incapacité, d'invalidité et de décès. C'est ce qu'on appelle la prévoyance lourde. La direction a imposé sans réelle négociation un appel d'offre qui prévoit que Radio France passerait le relais à l'organisme de prise en charge au bout de 6 mois seulement (contre trois ans actuellement). D'une part, cette prise en charge qui incombe aujourd'hui à l'employeur serait donc en partie financée par les cotisations des salariés. D'autre part, les prestations ne sont pas soumises aux mêmes cotisations et n'ouvrent pas aux mêmes droits que les salaires, notamment pour la retraite.

Nous n'accepterons pas ces reculs et un accord au rabais. La direction qui a dénoncé nos textes conventionnels doit respecter ses engagements répétés de ne pas porter atteinte aux droits des salariés de Radio France. Il est temps que ces mêmes salariés s'expriment sur ces textes importants qui vont régir l'ensemble des relations avec leur employeur dans les années à venir. Et ne nous y trompons pas : les attaques que subissent les journalistes aujourd'hui préfigurent celles qui attendent les autres personnels demain !

AG Jeudi 27 janvier, St 105, 12h30.

Snj-Cgt Radio France – 116, av. du pdt Kennedy 75220 Paris Cedex 16 – pièce 9529

Tél. 01 56 40 22 21 – email : snj-cgt@radiofrance.com

sites internet : www.snj.cgt.fr ou www.cgt-radiofrance.org